



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- embargo jusqu'à 2h du matin heure de Paris / 12h heure de Koné -

Paris, le 23 février 2024

Plan 15 000 places de prison : inauguration du centre de détention de Koné

Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a inauguré le nouveau centre de détention de Koné en Nouvelle-Calédonie un an après sa mise en service. Cet établissement pour peines orienté vers la lutte contre la récidive et la réinsertion, emploie une centaine d'agents pénitentiaires et est doté d'une capacité de 120 places réservées aux hommes majeurs condamnés.

Pour Éric Dupond-Moretti « *La création de ce centre de détention représente un acte fort de service public pour l'État et pour la province Nord de Nouvelle-Calédonie. Ce nouvel établissement permet d'assurer l'efficacité de la réponse pénale, avec des conditions dignes de détention, mais aussi des conditions d'exercice sécurisées pour les agents, à qui je veux rendre un hommage appuyé pour leur engagement sans faille. Concernant les places de prisons, aujourd'hui le bilan est là, avec plus de 4 000 places nettes de prison créées et 19 nouveaux établissements livrés à ce jour. Et notre action continue, car je vous annonce aujourd'hui la construction prochaine d'un nouveau centre pénitentiaire à Nouméa.* »

Avec une capacité d'accueil de 120 places, l'implantation du nouveau centre de détention de Koné complète le pôle justice présent en Province nord, aux côtés de la section détachée du Tribunal de première instance et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) situés à Koné.

La réalisation de cet établissement pour peines est l'aboutissement d'un projet d'envergure qui a mobilisé un budget de plus de 56 millions d'euros, dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire le plus ambitieux entrepris depuis 30 ans. Sa construction a nécessité quatre ans de travaux menés par le ministère de la Justice.

Le 1er chantier à mettre en œuvre la clause d'insertion en Nouvelle-Calédonie

Pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, une clause d'insertion a été intégrée dans les marchés de réalisation du programme de construction, afin d'apporter une dimension sociale d'insertion professionnelle à ce chantier. Au total, 7 500 heures dans le cadre de 5 parcours d'insertion ont été effectuées par des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un parcours de professionnalisation, qui ont œuvré pour les espaces verts, le gros œuvre et la voirie-réseaux divers.

Plan 15 000

La livraison du centre de détention de Koné s'inscrit dans le programme ambitieux de construction de 15 000 places de prison supplémentaires, lancé en 2018 par le président de la République et porté par le garde des Sceaux.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

Le plan 15 000 est une priorité du président de la République qui portera à 75 000 le nombre total de places disponibles d'ici 2027. Ce programme vise à assurer la réponse pénale, améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires, améliorer la prise en charge des détenus et lutter contre la surpopulation carcérale.

Sur les 50 chantiers d'établissements pénitentiaires du programme, la moitié sera opérationnelle en 2024 et 10 ont été mis en service pour la seule année 2023.

Le nouveau centre de détention de Koné

D'une capacité de 120 places, cet établissement assure un encellulement individuel à 90%, avec des sanitaires dans chaque cellule.

Outre l'emploi généré durant la période de construction, la mise en service de ce centre de détention a permis la **création d'une centaine de postes** (direction des services pénitentiaires, lieutenants et surveillants pénitentiaires, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, etc.) accessibles aux habitants de la région. Le recrutement des 77 personnels de surveillance a été réalisé sur concours local au premier trimestre 2021, avec des centres d'examen mis en place à Nouméa, Koné et Lifou. Plus de 3 000 personnes se sont inscrites pour participer à ce concours à affectation strictement locale (Nouméa ou Koné). Les lauréats des concours ont ensuite suivi une formation rémunérée de 6 mois en métropole à Agen au sein de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP).

Conçu sur un modèle semi-ouvert, le centre de détention de Koné est organisé autour de 3 espaces dont chacun possède une capacité d'accueil de 40 personnes détenues :

- 1 espace « détention ordinaire » comprenant un quartier d'accueil et d'évaluation des nouveaux arrivants (cellules fermées),
- 1 espace « régime de confiance » (également appelé « respect », les détenus pouvant circuler dans l'enceinte du centre),
- 1 espace de « préparation à la sortie et aménagements de peines » (les détenus pouvant aller à l'extérieur).

Les représentants de la Province Nord ont été associés au projet de construction, afin que le centre de détention puisse être conçu dans le respect des coutumes locales, avec notamment des quartiers d'hébergement réalisés sur un seul niveau en rez-de-chaussée, afin de préserver le lien particulier qui unit les néo-calédoniens à la terre.

Une unité sanitaire est implantée au sein du centre de détention pour permettre la prise en charge du suivi médical des personnes détenues. Une chambre sécurisée a également été construite au sein du Centre Hospitalier du Nord pour les soins ne pouvant être dispensés au sein de l'unité sanitaire du centre de détention.

Un focus sur la réinsertion

Ce nouveau centre de détention est réservé à l'accueil des hommes majeurs condamnés à une peine supérieure à deux ans et qui présentent, après sélection, les meilleures perspectives de réinsertion sociale. L'établissement repose sur le principe de la « porte ouverte », qui vise à responsabiliser et réinsérer les personnes détenues en leur permettant durant la journée (à l'exception des heures de repas et la nuit) de sortir des cellules afin de participer aux différentes activités socio-éducatives et aux actions collectives proposées par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

Près de 50 % de la surface du centre de détention est consacrée aux activités d'insertion et de préparation à la sortie : 3 000 m² sont dédiés au maraîchage et à l'élevage, 1 600 m² aux terrains de sports et 1 500 m² aux cours de promenade.

Les personnes détenues ont accès à des salles d'enseignement et des formations professionnelles déterminées, à l'image des formations de type agricole, en fonction du potentiel du bassin d'emploi de la province Nord.

Un nouvel établissement pénitentiaire en Nouvelle Calédonie

Un nouvel établissement pénitentiaire sera construit en Nouvelle-Calédonie pour remédier à la surpopulation de l'actuelle prison de Nouméa, le Camp-Est.

Avec un budget estimé à 500 millions d'euros, il s'agira du plus important investissement public jamais réalisé en Nouvelle-Calédonie.

La capacité prévisionnelle de cet établissement est de 600 places, pour une mise en chantier estimée en 2029 et une livraison en 2032.